



Ville de Pontacq

# DICRIM

*Document d'Information  
Communal sur les Risques Majeurs*

« Melior vigilentia somno » \*

*\*Il vaut mieux veiller que dormir - Devise de Pontacq*

**DOCUMENT A CONSULTER**



# SOMMAIRE

1 - EDITO



LE RISQUE MAJEUR - 2

4 - LE RISQUE INONDATION



LE RISQUE SISMIQUE - 6

8 - LES RISQUES CLIMATIQUES



LE RISQUE TMD - 10

12 - VOUS AVEZ UN RÔLE À JOUER





## EDITO

L'actualité nous rappelle régulièrement la vulnérabilité de nos territoires face aux phénomènes naturels ou technologiques. Qu'ils soient de différentes natures : tempêtes, grêle, neige, séisme, inondation ou encore risque industriel, force est de constater que ces épisodes sont de plus en plus marqués tant par leur fréquence que leur intensité.

Au-delà de la devise de Pontacq « *Melior vigilantia Somno* » qui nous incite déjà à la vigilance, il est de la responsabilité des élus locaux et en premier lieu du Maire, de tout mettre en œuvre pour alerter la population, anticiper les risques quand cela est possible, et organiser le moment venu les actions de secours et d'évacuation en coordination avec les autorités compétentes.

Tout ceci ne peut s'improviser le moment venu et nécessite une répartition des rôles précise ainsi qu'un renforcement des moyens d'actions. L'équipe municipale a ainsi conduit au cours de ces 18 derniers mois l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde, document rendu obligatoire pour toute commune exposée à un risque. Ce long travail qui a mobilisé outre les élus, l'ensemble des employés communaux ainsi que les directeurs des établissements scolaires, a été mené en partenariat avec l'association Béarn Initiatives Environnement spécialisée dans les risques majeurs, en collaboration avec le centre d'incendie et de secours et la Brigade de gendarmerie de Pontacq, les services de l'Etat et l'association Patrimoine de Pontacq en la personne de son président. Qu'ils en soient ici tous remerciés.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que vous avez entre les mains est une composante du Plan Communal de Sauvegarde. Sans vouloir dramatiser, il a pour objet d'informer la population des risques naturels et technologiques auxquels notre commune peut être exposée et d'informer sur la conduite à tenir en cas de survenance. Je vous incite donc à le consulter puis à le conserver.

Ayons à l'esprit qu'un pontacquais averti en vaut deux !

Le Maire,  
Didier LARRAZABAL





# LE RISQUE MAJEUR

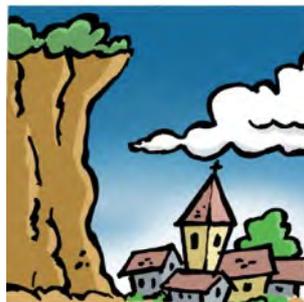
## Définition

Le risque majeur se définit comme un évènement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



Aléa

+



Vulnérabilité

=



Risque majeur

Parfois, le risque peut conduire à une catastrophe =>

**Les caractéristiques du risque majeur :**

- une faible fréquence
- des conséquences graves pour la population et les biens



Catastrophe



### Risques naturels

#### Inondations



#### Risques climatiques



#### Séismes



### Risques technologiques

#### Transport de matières dangereuses (TMD)



## Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune de Pontacq a mis en place son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Outil d'aide à la décision du maire, le plan prévoit les interventions qui permettront de préserver la sécurité des populations et des biens face à un événement de sécurité civile.

En cas d'évènement majeur, une cellule de crise sera installée en mairie. Les élus et services municipaux seront alors organisés avec des missions très précises relatives à **l'alerte**, la **logistique** et **l'hébergement** quel que soit le risque considéré : inondation, tempête, grêle, fortes chutes de neige, séisme, accident TMD, ...



## A retenir

### L'alerte

Elle peut être donnée par différents moyens selon la nature de l'évènement :

- la sirène du réseau national d'alerte
- l'ensemble mobile d'alerte fixé sur un véhicule de la commune
- le porte-à-porte ou le téléphone par des équipes municipales
- la radio ou la télévision



### En cas d'évacuation

Si vous quittez votre logement volontairement ou suite à un ordre d'évacuation, le point de rassemblement se situe en **Salle des Fêtes**.



# LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une montée des eaux plus ou moins rapide dans une zone habituellement hors d'eau. La commune est traversée par la rivière l'Ousse qui prend sa source à quelques kilomètres au nord de Lourdes. Plusieurs petits affluents (Barrade, Gaspalou, Badé, Entercq...) sont également susceptibles de déborder.

Les cours d'eau de la commune peuvent connaître des **crues rapides**, ne laissant que peu de temps pour réagir et s'organiser. Ces crues sont provoquées soit par des **précipitations orageuses intenses** en saison chaude (de mai à septembre) ou par des **épisodes pluvieux prolongés** de saison froide (décembre à mars). Ce fut le cas pour les inondations les plus marquantes ayant touchées la commune.

## Inondations historiques

La crue de référence reste celle du **4 juin 1921**. Bien que gardant peu de traces dans les archives, cet épisode a été provoqué par un **violent orage** (début de saison estivale) ayant déversé des trombes d'eau sur la commune et l'amont du bassin-versant. L'inondation fit de graves dommages aux biens et aux populations (habitations, troupeaux ...).

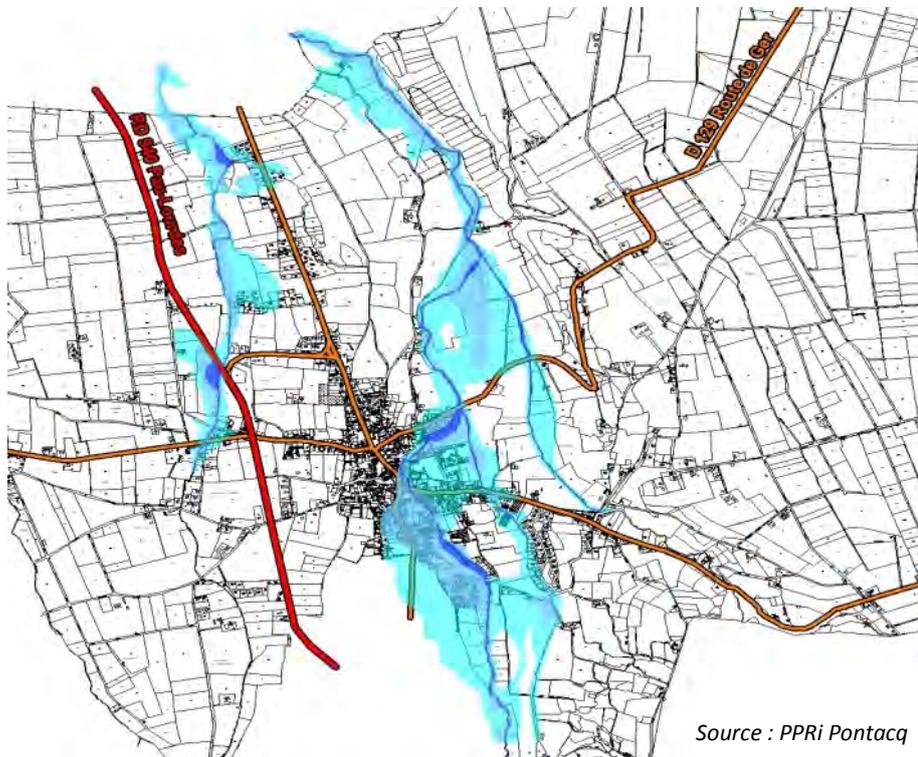
Néanmoins, la crue du **1<sup>er</sup> février 1978** est la dernière inondation importante qui reste dans les mémoires. Cet évènement a été causé par d'**abondantes précipitations** (chutes de neige et de pluie) qui ont provoqué une sérieuse montée des eaux, inondant un grand nombre d'habitations du centre-ville. Le phénomène a été aggravé par la formation d'embâcles à l'amont de la commune. A la suite de ces inondations, un recalibrage du cours d'eau de l'Ousse a été effectué.



*Inondation de février 1978 - Place Estibayres*

## Secteurs concernés

Certains quartiers installés en bordure des cours d'eau (Ousse, Barrade, Entercq, Badé) sont vulnérables aux inondations à des degrés divers : quartier de l'Aumette, rue Marquenave, place Estibayres, quartier du Stade et des écoles, quartier la Barrade, chemin de Pey...



Zones inondables



Source : PPRi Pontacq

## Les mesures prises dans la commune

Plusieurs actions de prévention et de protection ont été réalisées par la commune :

- **Aménagement et recalibrage de l'Ousse** et de ses affluents suite à la crue de 1978
- Création du **muret de protection** du hameau de l'Aumette.
- Maîtrise de l'urbanisation grâce au **Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)**

En cas d'inondation, le Plan Communal de Sauvegarde sera activé graduellement en fonction de l'intensité et de l'importance de la crue sur la commune. Les services municipaux se chargeront de la **surveillance** des cours d'eau, de l'**alerte des populations**, et de la coupure des routes inondées. En cas d'inondation importante, un centre d'accueil sera ouvert pour accueillir les sinistrés à la salle des fêtes. Des solutions d'**hébergement** pourront alors être proposées.

## Les bons réflexes en cas d'inondation



Fermez les portes  
et les aérations



Montez à pied dans  
les étages ou gagnez  
un point en hauteur



Ecoutez la radio pour  
connaître l'évolution de  
la situation



N'allez pas chercher vos  
enfants à l'école! Leurs  
enseignants s'en occupent



# LE RISQUE SISMIQUE

La chaîne des Pyrénées et son piémont sont situés au contact des plaques européennes et ibériques. Les déplacements de ces **plaques tectoniques** le long des failles peuvent engendrer une libération brutale d'énergie, se traduisant en surface par des **tremblements de terre**.

Les séismes peuvent être ressentis à plusieurs dizaines de kilomètres de l'épicentre. La Bigorre et le Béarn sont le siège d'une **activité sismique régulière**, le plus souvent imperceptible, qui s'est traduite dans l'Histoire par des tremblements de terre parfois destructeurs. Bien que les mécanismes physiques des séismes soient mieux connus aujourd'hui, ils n'en restent pas moins **imprévisibles**.

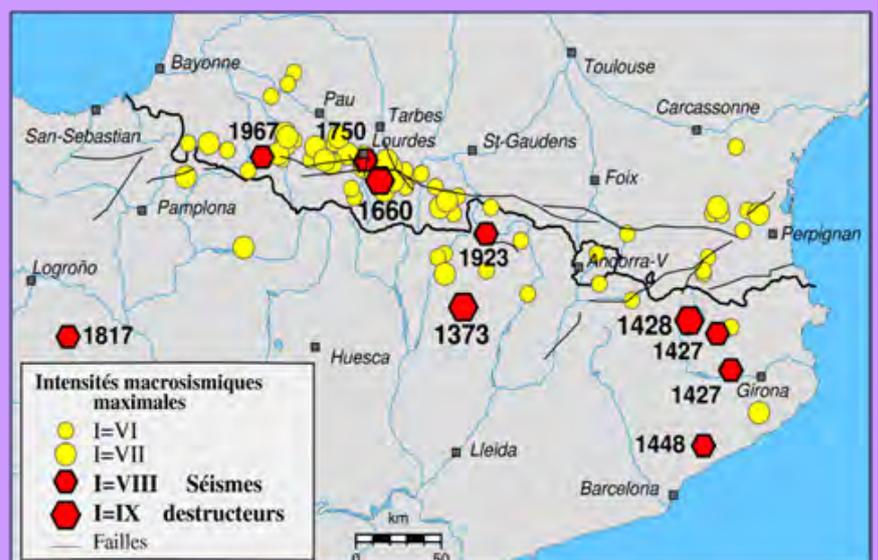
## Séismes historiques

Les derniers séismes importants ayant affecté Pontacq sont ceux de **1967** (Arette) et **1980** (Arudy). La secousse de 1980 fut ressentie assez fortement créant un mouvement de panique en mairie suite à l'effondrement partiel de la cheminée de l'Hôtel de Ville. En 1996, un séisme plongea Pontacq dans le noir.

### Séismes historiques près de Pontacq

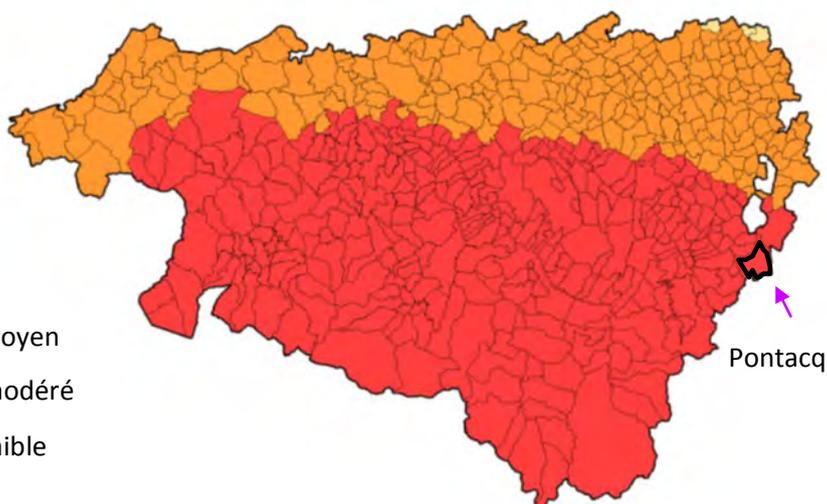
**Juin 1660** : Bagnères-de-Bigorre ravagée

**Mai 1750** : Lourdes partiellement détruite



## Niveau de zonage

-  Zone 4 : aléa moyen
-  Zone 3 : Aléa modéré
-  Zone 2 : Aléa faible



Source : Base Gaspar

Située à proximité de la faille Nord-Pyrénéenne, responsable des principaux séismes, la commune de Pontacq est en **zone 4 d'aléa moyen** (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2011).

## Les mesures prises dans la commune

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, des équipes de reconnaissance seront constituées pour évaluer les dégâts et sécuriser les zones dangereuses. Le diagnostic établi permettra de déterminer si les habitants peuvent regagner leur logement.

Le zonage sismique de la région impose l'application de règles de **construction parasismique**. A partir du 1<sup>er</sup> mai 2011, la réglementation européenne « Eurocode 8 » s'appliquera aux constructions nouvelles (y compris dans les constructions individuelles), avec l'entrée en vigueur du nouveau zonage sismique. La commune s'assurera du **respect de ces règles**.

## Les bons réflexes en cas de séisme

### Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

### Après la secousse



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux endommagés



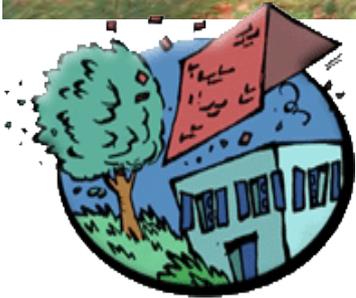
Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours



Ecoutez la radio pour connaître l'évolution de la situation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école! Leurs enseignants s'en occupent



# LES RISQUES CLIMATIQUES

**Fortes chutes de neige, orages de grêle ou violentes tempêtes...** sont autant de risques climatiques qui peuvent affecter l'ensemble de la commune de Pontacq et provoquer des dommages, notamment aux habitations.

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. En Béarn, les vents les plus violents peuvent dépasser les 150 km/h. La grêle reste un risque acceptable d'un point de vue de la sécurité de la population, moins pour les dommages aux biens. Les fortes chutes de neige peuvent désorganiser les déplacements, bloquer un grand nombre de personnes sur les routes et parfois occasionner des dégâts importants. Ce fut le cas à plusieurs reprises sur la commune de Pontacq.

## Evènements météorologiques marquants

### Les tempêtes de neige

Le **16 janvier 1987**, d'abondantes chutes de neige se sont abattues en Béarn, paralysant la vie économique de la commune pendant une dizaine de jours. La neige s'est maintenue 10 jours sur la commune et des hangars agricoles se sont effondrés à Pontacq. Sur la commune de Lourdes, l'épaisseur de neige atteignait 70 cm.

Le **3 janvier 1997**, des milliers de foyers se sont vus privés d'électricité en Béarn, et notamment sur la commune. Le canton de Pontacq s'est retrouvé sous 35 à 50 cm de neige, entraînant l'effondrement du toit d'une porcherie.

### Les orages de grêle

En **juillet 2004** un violent orage de grêle a occasionné la destruction de nombreuses toitures sur la ville. Sur la commune voisine de Barzun, 90 % des toitures ont été sinistrées.



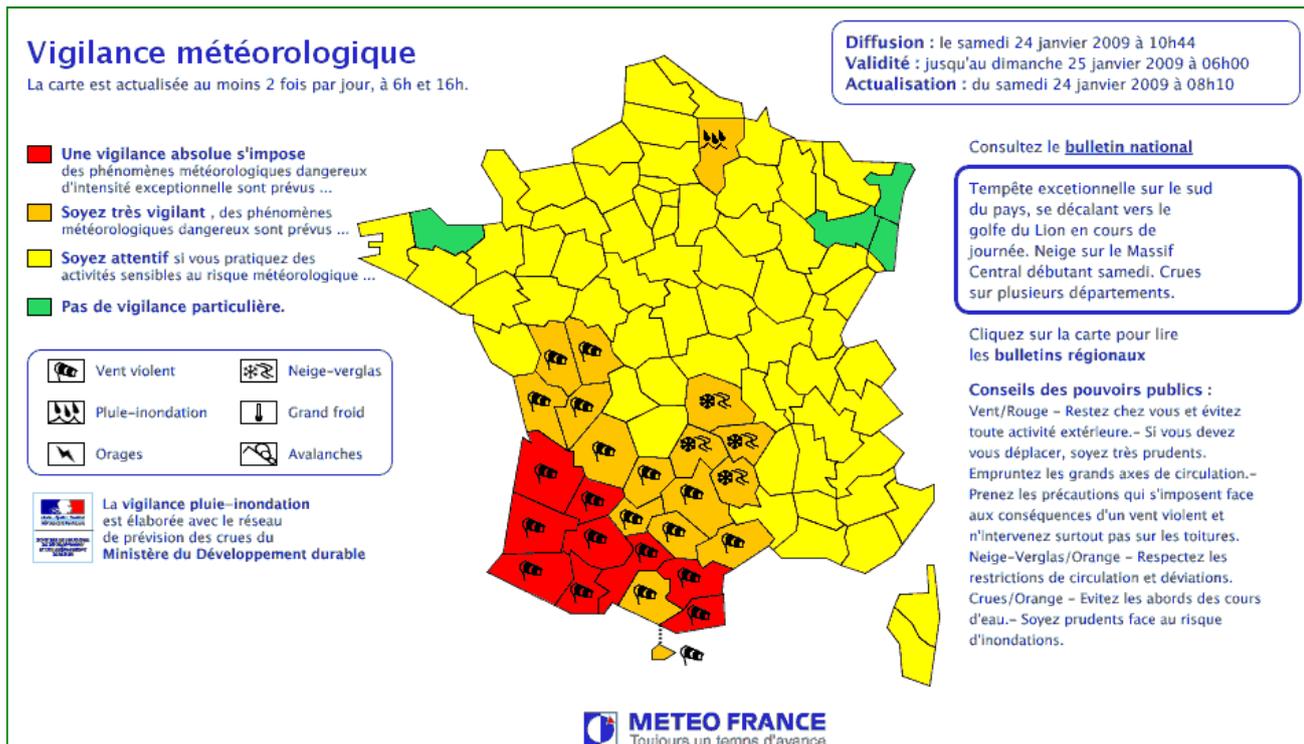
## Vigilance météorologique : informez-vous !



La Vigilance météorologique est conçue pour **informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux**. Elle attire l'attention sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et fait connaître les précautions pour se protéger.

Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site **www.meteo.fr** et relayées par les médias ou par téléphone.

Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements et assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger !



Carte de vigilance météorologique du 24 janvier 2009 (tempête Klaus)

## Les mesures prises dans la commune

Dès le niveau de vigilance orange diffusé par Météo-France, une **cellule de veille** sera activée en mairie afin d'anticiper un événement météorologique dommageable sur la commune. En fonction de l'intensité attendue, la commune pourra prendre la décision d'**annuler ou reporter toute manifestation** se déroulant **en plein air**, notamment celles sous chapiteau.

## Les bons réflexes en cas de tempête



Enfermez-vous dans un bâtiment



N'allez pas chercher vos enfants à l'école! Leurs enseignants s'en occupent



Ecoutez la radio pour connaître l'évolution de la situation



Ne prenez pas la route



# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire ou par canalisation. Quel que soit le mode de transport en cause, un accident de TMD peut entraîner une **explosion**, un **incendie** ou une **pollution** grave pour la population ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un **accident** peut cependant arriver **n'importe où**, du fait des besoins domestiques : livraisons d'hydrocarbures dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers, de chlore dans les piscines...

## Si vous êtes témoin d'un accident

Relevez si possible les **numéros sur la plaque orange** à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le **symbole du danger principal**, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

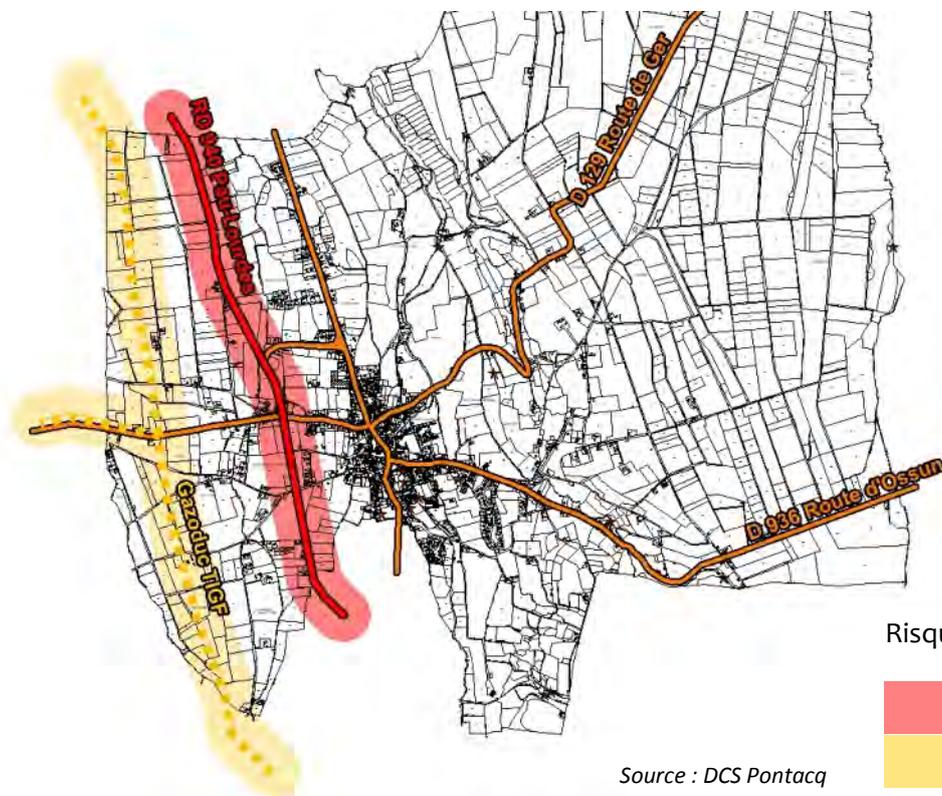
Éloignez-vous le plus rapidement possible. Puis **alertez les secours et la mairie**.



## L'aléa TMD sur la commune

Un accident peut arriver n'importe où sur le territoire communal. Mais les secteurs les plus vulnérables sont ceux situés de part et d'autre de :

- l'axe routier Pau-Lourdes
- la canalisation de gaz qui passe à l'ouest de la commune.



## Les mesures prises dans la commune

En cas d'accident, un périmètre de sécurité sera mis en place par les services de secours avec l'appui de la mairie. La population riveraine sera informée de la situation. En fonction du danger, les pompiers demanderont le confinement ou l'évacuation des habitants. Si nécessaire, un centre d'accueil sera ouvert à la salle des fêtes afin d'accueillir les personnes déplacées.

Tout travaux à proximité doivent faire l'objet d'une **Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)** auprès de l'exploitant TIGF. Les tracés de la canalisation (plans de zonage) et coordonnées de l'exploitant sont consultables en mairie.

## Les bons réflexes en cas d'accident TMD



Bouchez toutes les arrivées d'air. Et calfeutrez-vous.



Ni flamme, ni cigarette



Écoutez la radio pour connaître l'évolution de la situation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école! Leurs enseignants s'en occupent



transport de marchandises dangereuses



# VOUS AVEZ UN RÔLE A JOUER!



Beaucoup d'événements peuvent être **anticipés**, il suffit parfois d'être **vigilant**, de **se tenir informé** (avant et pendant le phénomène) et d'**adapter ses activités**.

« Une personne avertie en vaut deux »

Il existe des gestes simples guidés par le **bon sens**. Par exemple, lorsque les cours d'eaux débordent, mieux vaut ne pas essayer de traverser des routes submergées au risque de se retrouver dans un fossé, voire pire, se faire emporter par le courant. En cas de tempête, privilégier le rez-de-chaussée et des pièces protégées du vent pour dormir...

*La sécurité civile est l'affaire de tous. Chaque citoyen doit être acteur de sa propre sécurité !*

## En cas d'urgence

### NUMEROS UTILES

Samu	15
Gendarmerie	17
Sapeurs-Pompiers	18
N° d'urgence européen	112

### FREQUENCES UTILES

Depuis 2002, une convention signée avec la Préfecture des Pyrénées Atlantiques confie à **France Bleu Béarn** la mission de relayer l'information à la population dans les situations de crise relevant de la sécurité et de la défense civiles.



### → Mairie de Pontacq

Place Huningue  
64530 PONTACQ  
Tél : 05.59.53.50.05

[www.mairie-pontacq.fr](http://www.mairie-pontacq.fr)

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est à votre disposition en mairie. Vous pouvez consulter ce document et évaluer votre vulnérabilité face aux inondations.



### → Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs  
[www.prim.net](http://www.prim.net)

### → Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Information institutionnelle sur les risques dans les Pyrénées-Atlantiques  
[www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr)

### → Centre Pyrénéen des Risques Majeurs

Centre de ressources sur les risques majeurs dans les Pyrénées  
<http://c-prim.jimdo.com>

### → Plan séisme

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

### → Retrait-gonflement des argiles

[www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)

## Votre kit de sécurité



Préparer votre kit de sécurité vous permettra d'attendre les secours dans de meilleures conditions :

*Radio à piles ou à dynamo • Lampe de poche • Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...) • Trousse de secours • Nourriture et eau • Couverture de survie • Vêtements • Papiers personnels • Médicaments ...*



### Une réalisation du Centre Pyrénéen des Risques Majeurs

Association Béarn Initiatives Environnement

17 rue Révol - 64400 Oloron-Ste-Marie

Contact : 05.59.39.10.13 - [www.bie.fr](http://www.bie.fr)



### Avec le soutien financier de l'Union européenne

Fonds FEDER Aquitaine

[www.europe-en-aquitaine.eu](http://www.europe-en-aquitaine.eu)



**Rédaction & conception graphique :** Jérôme SOUCHARD, Benoit THOUARY

**Dessins :** Claude DAVANCENS

**Cartographies :** Benoit THOUARY

**Crédits photographiques :** Mairie de Pontacq (pages 1, 13, 14), DDT 65 (page 4 haut), Noel PARADIS-CAMI (pages 2, 4 bas), Mairie d'Arette (page 6 haut), Observatoire Midi-Pyrénées (page 6 bas) et Béarn Initiatives Environnement

**Pictogrammes :** Institut des Risques Majeurs de Grenoble